

Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 21 JUIN À 19 H 30

Québec, le 9 juin 2011 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien* par Fibrek S.E.N.C. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **21 juin 2011, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Saint-Félicien située au 1209, boulevard Sacré-Cœur**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 25 juillet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 25 juillet, ces documents peuvent être consultés à la bibliothèque municipale de Saint-Félicien située au 1209, boulevard Sacré-Cœur Saint-Félicien.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

L'usine de pâte kraft blanchie de la société Fibrek S.E.N.C. souhaite augmenter le potentiel de cogénération de son usine de Saint-Félicien. Pour ce faire, l'entreprise prévoit ajouter aux installations déjà existantes, un troisième groupe de turboalternateur d'une puissance nominale d'environ 10 MW avec une turbine à vapeur de type contre-pression. Le projet inclurait également la construction d'une annexe à l'usine, afin d'y loger le nouveau turboalternateur. Le combustible utilisé pour alimenter la chaudière serait principalement de la biomasse. L'approvisionnement en écorces serait assuré par des ententes contractuelles signées avec les producteurs de sciage de la région.

Ce projet fait l'objet d'une soumission déposée à Hydro-Québec Distribution dans le cadre de son appel d'offres A/O 2009-01 pour l'achat d'un bloc d'énergie produite par cogénération à la biomasse. La production supplémentaire d'électricité serait vendue en totalité à Hydro-Québec Distribution. Le projet présente une occasion pour Fibrek S.E.N.C. d'augmenter ses revenus par la vente d'électricité par cogénération à la biomasse, et ainsi améliorer sa compétitivité sur le marché. La date garantie de début de livraison d'électricité est le 1^{er} décembre 2012, tel que stipulé dans le contrat entre Fibrek S.E.N.C. et Hydro-Québec Distribution.

Selon l'entreprise, les travaux de construction nécessiteraient près de 12 000 heures-personnes et des investissements de l'ordre de 11 261 000 \$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

En raison de la nature même du projet, des caractéristiques du site d'implantation du troisième groupe de turboalternateur et compte tenu des mesures d'atténuations particulières proposées, le promoteur considère que le projet ne présenterait pas de répercussions importantes. Il prévoit qu'au cours de la phase d'exploitation, les activités de transport engendrées par l'augmentation de l'approvisionnement de la centrale en biomasse seraient susceptibles d'accroître la circulation lourde. Le promoteur compte rappeler régulièrement aux transporteurs des consignes de sécurité à respecter à l'entrée du site, là où l'accès à l'usine croise la Vélouroute des Bleuets.

Le promoteur s'attend à ce que le projet ait des répercussions positives sur l'économie locale et régionale. En phase de construction le promoteur a comme politique d'engager des firmes locales de façon à maximiser les retombées économiques régionales. En phase d'exploitation, le projet permettrait d'accroître le leadership de l'entreprise dans le domaine de la production d'énergie verte et améliorerait ainsi sa position concurrentielle en générant une source supplémentaire de revenus. En conséquence, le projet contribuerait au maintien des emplois existants et assurerait la pérennité de l'usine.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 25 juillet 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : cogeneration-st-felicien@bape.gouv.qc.ca.